

Table des matières

(avec renvoi aux pages)

Avant-propos	5
Liste des abréviations.....	7
Sommaire	9

TITRE 1 Généralités

CHAPITRE 1. LE DROIT AUX ALLOCATIONS DE CHÔMAGE : NOTION	13
CHAPITRE 2. LA PREUVE	17
CHAPITRE 3. INSTITUTIONS COMPÉTENTES ET RESPONSABILITÉS..	21
Section 1. Principes	21
1. <i>Notion</i>	21
2. <i>Principes généraux de bonne administration</i>	24
Section 2. Instructions et pratiques administratives : attentes légitimes	25
Section 3. Devoir d'information, de conseil et de vérification	28
1. <i>Les organismes de paiement</i>	28
1.1. PRINCIPE	28
1.2. CHARGE DE LA PREUVE	33
1.3. RÔLE DU PRÉPOSÉ DE L'ORGANISME DE PAIEMENT	34
2. L'ONEM	35
3. Le FOREM	39
Section 4. Divers	40
1. <i>Délai raisonnable</i>	40
2. <i>Prise en compte de la jurisprudence</i>	42

CHAPITRE 4. TRAVAILLEUR À TEMPS PARTIEL	43
Section 1. Généralités	43
Section 2. Travailleur à temps partiel assimilé à un travailleur à temps plein (art. 28, §§ 2 et 3)	46
1. <i>Notion</i>	46
1.1. PERCEVOIR EN MOYENNE UNE RÉMUNÉRATION MENSUELLE AU MOINS ÉGALE AU SALAIRE MENSUEL DE RÉFÉRENCE	46
1.2. RÉPONDRE AUX CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ APPLICABLES AUX TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN.....	47
1.2.1. Période de stage	47
1.2.2. Dispense de stage	48
1.3. S'INSCRIRE COMME DEMANDEUR D'EMPLOI À TEMPS PLEIN AU MOMENT DE SA DEMANDE D'ALLOCATIONS	49
2. <i>Indemnisation</i>	49
Section 3. Le travailleur à temps partiel avec maintien des droits (art. 29, § 2, § 2bis et § 3)	49
1. <i>Notion</i>	49
2. <i>Conditions d'obtention du statut</i>	50
2.1. SATISFAIRE AUX CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ET D'OCTROI APPLICABLES AUX TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN.....	51
2.2. ÊTRE OCCUPÉ DANS UN RÉGIME DE TRAVAIL RÉPONDANT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 11BIS DE LA LOI RELATIVE AUX CONTRATS DE TRAVAIL.....	52
2.3. INTRODUIRE UNE DEMANDE (ART. 29, § 2, 2 ^o).....	53
3. <i>Indemnisation</i>	54
3.1. DURANT L'OCCUPATION À TEMPS PARTIEL : POSSIBILITÉ DE BÉNÉFICIER D'UNE ALLOCATION DE GARANTIE DE REVENUS (A.G.R.).....	54
3.1.1. Principe	54
3.1.2. Conditions d'octroi	55
3.1.2.1. Conditions générales (art. 131bis, § 1).....	55
3.1.2.2. Conditions à remplir mensuellement (art. 131, § 3)	57
3.1.3. Montant de l'A.G.R. (art. 131bis).....	58
3.2. APRÈS L'OCCUPATION À TEMPS PARTIEL : MAINTIEN DES DROITS.....	60
3.2.1. Notion	60
3.2.2. Dérogation aux conditions d'admissibilité : dispense de stage.....	61
3.2.3. Dérogation aux règles relatives à la détermination de la rémunération de référence	61
3.2.4. Dérogation aux règles relatives à la détermination du montant des allocations.....	62

Section 4. Le travailleur à temps partiel volontaire (art. 29, § 4).....	63
1. <i>Notion</i>	63
2. <i>Conditions d'admissibilité</i>	64
3. <i>Indemnisation</i>	65
3.1. EN CAS DE CHÔMAGE COMPLET : DEMI-ALLOCATIONS.....	65
3.2. DURANT UNE REPRISE DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL.....	66
3.3. APRÈS UNE REPRISE DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL.....	68

TITRE 2

Conditions d'octroi

CHAPITRE 1. PRIVATION DE TRAVAIL – ACTIVITÉS DU CHÔMEUR.....	71
Section 1. Principes	71
1. <i>Notion</i>	71
1.1. CHAMP D'APPLICATION.....	71
1.2. ACTIVITÉS AUTORISÉES.....	73
1.3. ACTIVITÉS EXCLUES DE LA NOTION DE TRAVAIL.....	74
1.3.1. Considérations générales.....	74
1.3.2. Analyse spécifique de l'article 45, alinéa 4.....	76
1.4. CHARGE DE LA PREUVE.....	78
2. <i>Activité limitée à la gestion normale des biens propres</i>	80
2.1. NOTION.....	80
2.2. ACTIVITÉS « IMMOBILIÈRES ».....	82
2.3. AUTRES ACTIVITÉS.....	85
3. <i>Activité effectuée pour son propre compte</i>	86
3.1. NOTION.....	86
3.2. CONDITIONS.....	87
3.2.1. Prester pour son propre compte.....	87
3.2.2. Activité pouvant être intégrée dans le courant des échanges économiques.....	87
3.2.3. Activité non limitée à la gestion normale des biens propres.....	88
3.3. PRÉSOMPTIONS.....	89
3.3.1. Mandataire de société.....	89
3.3.1.1. Exposé.....	89
3.3.1.2. Dans quelle mesure l'absence d'activité peut-elle être démontrée ?.....	92

3.3.1.3. Cette activité peut-elle être limitée à la gestion normale des biens propres ?.....	98
3.3.1.4. Fin de la présomption	99
3.3.2. Apporteur des connaissances de gestion	100
3.3.3. Affilié à une caisse d'assurances sociales.....	102
4. <i>Activité effectuée pour un tiers</i>	103
4.1. NOTION.....	103
4.2. RÉGIME PROBATOIRE	105
Section 2. Activité accessoire	108
1. <i>Notion</i>	108
2. <i>Conditions</i>	110
2.1. DÉCLARATION PRÉALABLE DE L'ACTIVITÉ.....	111
2.2. EXERCICE ANTÉRIEUR DE L'ACTIVITÉ.....	113
2.3. EXERCICE LIMITÉ DE L'ACTIVITÉ	115
2.4. ACTIVITÉ NON REPRISE DANS LA LISTE DES INTERDICTIONS.....	116
3. <i>L'impact des revenus : le régime de l'article 130</i>	119
4. <i>Activité accessoire cumulée ou non cumulée ?</i>	120
5. <i>Activité accessoire dite « tremplin-indépendants »</i>	122
5.1. NOTION.....	122
5.2. CONDITIONS.....	123
6. <i>Régime probatoire</i>	124
7. <i>Perte du caractère accessoire</i>	126
7.1. NOTION.....	126
7.2. CRITÈRE DU NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL.....	127
7.3. CRITÈRE DU MONTANT DES REVENUS.....	129
Section 3. Activité occasionnelle	132
1. <i>Notion</i>	132
2. <i>Activité occasionnelle salariée</i>	136
3. <i>Activité occasionnelle indépendante</i>	137
Section 4. Autres activités	140
1. <i>Activité bénévole</i>	140
1.1. LE BÉNÉVOLAT DANS LE CADRE DE LA LOI DU 3 JUILLET 2005 (ASBL)..	140
1.2. LE BÉNÉVOLAT DANS LE CADRE PRIVÉ.....	144
2. <i>Installation comme indépendant ou création d'une entreprise</i>	146
3. <i>Activité artistique</i>	147
3.1. CHAMP D'APPLICATION.....	147

3.2. RÉGIME JURIDIQUE.....	149
3.3. L'IMPACT DES REVENUS : LE RÉGIME DE L'ARTICLE 130.....	151
4. <i>Mandat politique et mandat de président d'un CPAS</i>	152
Section 5. Activité principale	153
Section 6. Tableau de synthèse	154
CHAPITRE 2. LA CARTE DE CONTRÔLE	155
Section 1. Principe	155
Section 2. Exceptions	160
Section 3. Carte électronique	161
CHAPITRE 3. ABSENCE DE REVENUS	163
Section 1. Généralités	163
Section 2. Liste non exhaustive de prestations devant être considérées comme de la rémunération (art. 46, § 1)	165
1. <i>Le salaire garanti</i>	165
2. <i>Le salaire afférent aux jours fériés, jours de remplacement d'un jour férié et jours fériés ou jours de remplacement durant une période de chômage temporaire</i>	166
3. <i>Le pécule de vacances</i>	167
4. <i>La rémunération pour une période de vacances scolaires, reçue par l'enseignant occupé dans un établissement d'enseignement organisé ou subventionné par une Communauté</i>	168
5. <i>L'indemnité à laquelle le travailleur peut prétendre du fait de la rupture du contrat de travail, y compris les indemnités dans le cadre d'une clause de non-concurrence et l'indemnité d'éviction, à l'exception de l'indemnité pour dommage moral et de l'indemnité qui est octroyée en complément de l'allocation de chômage</i>	168
5.1. CHAMP D'APPLICATION.....	168
5.1.1. L'indemnité du fait de la rupture du contrat de travail.....	168
5.1.2. Le seul droit à obtenir l'indemnité fait obstacle à la perception d'allocations de chômage.....	171
5.2. IMPUTATION.....	173
5.2.1. Calcul de la période couverte par l'indemnité.....	173
5.2.2. « Proportionnalisation » pour le travailleur à temps partiel	174
5.3. EXCLUSIONS.....	175
5.3.1. L'indemnité pour dommage moral.....	175
5.3.2. L'indemnité qui est octroyée en complément de l'allocation de chômage.....	177
5.3.3. Divers.....	177

6. Les avantages accordés au travailleur dans le cadre, pendant ou suite à une formation, des études, un stage ou un apprentissage quels que soient notamment le mode de paiement et le moment auquel ces avantages sont accordés (art. 46, § 1, 6°).....	178
7. L'indemnité versée en vertu d'une clause de non-concurrence ou de non-débauchage conclue après la rupture du contrat de travail	179
Section 3. Avantages particuliers (art. 46, § 2).....	179
1. Jours de repos compensatoire.....	179
2. Indemnités de mobilité accordée à l'ouvrier ressortissant à la commission paritaire de la construction (art. 46, § 2, al. 2).....	180
Section 4. Exclusions (art. 46, § 3).....	181
1. Les revenus provenant de certains mandats ou fonctions (art. 46, § 3, 1°, 2° et 3°).....	181
1.1. LES REVENUS DE CONSEILLER COMMUNAL OU PROVINCIAL OU DE MEMBRE D'UN C.P.A.S.....	181
1.2. LA FONCTION DE JUGE (OU CONSEILLER) SOCIAL.....	182
2. L'avantage octroyé par le Fonds de participation au chômeur qui bénéficie de l'avantage visé à l'article 36sexies ou à l'article 45, alinéa 5 (art. 46, § 3, 4°).....	182
3. La tutelle des mineurs étrangers non accompagnés (art. 46, § 3, 5°)	183
CHAPITRE 4. ALLOCATIONS VERSÉES À TITRE PROVISOIRE.....	185
Section 1. Introduction.....	185
Section 2. Champ d'application et procédure d'obtention des allocations provisoires.....	188
1. Champ d'application.....	188
1.1. GÉNÉRALITÉS.....	188
1.2. LA « RUPTURE » DU CONTRAT DE TRAVAIL.....	189
1.3. L'INDEMNITÉ DE RUPTURE.....	189
2. Procédure d'obtention.....	191
Section 3. Conditions.....	193
1. S'engager à réclamer à son employeur, au besoin par voie judiciaire, le paiement de l'indemnité ou de dommages et intérêts auxquels il a éventuellement droit.....	193
1.1. RÉCLAMER.....	193
1.2. AU BESOIN PAR LA VOIE JUDICIAIRE.....	194
1.2.1. Obligation d'introduire une action judiciaire dans l'année de la rupture du contrat de travail.....	194

1.2.2. Obligation de diligenter la procédure introduite.....	195
1.3. L'HYPOTHÈSE DE L'INSOLVABILITÉ DE L'EMPLOYEUR	198
2. <i>S'engager à rembourser les allocations reçues à titre provisoire dès l'obtention de l'indemnité ou des dommages et intérêts</i>	202
3. <i>S'engager à informer l'Office de toute reconnaissance de dette que lui fera son employeur ou de toute décision judiciaire qui sera rendue quant à l'indemnité ou aux dommages et intérêts</i>	203
4. <i>Céder à l'ONEM, à concurrence du montant des allocations accordées à titre provisionnel, l'indemnité ou les dommages et intérêts auxquels le droit lui sera reconnu</i>	204
Section 4. Conséquences du non-respect des conditions	204
1. <i>L'absence d'introduction d'une action judiciaire et l'absence de suivi de cette procédure</i>	205
1.1. ABSENCE D'INTRODUCTION DE L'ACTION JUDICIAIRE DANS L'ANNÉE QUI SUIT LA RUPTURE DU CONTRAT	205
1.2. ABSENCE DE SUIVI DE LA PROCÉDURE INTRODUITE.....	206
2. <i>Le défaut de remboursement</i>	206
3. <i>Le défaut d'information</i>	207
4. <i>Le défaut de cession de créance</i>	208
CHAPITRE 5. CHÔMAGE VOLONTAIRE	209
Section 1. Notion de chômage volontaire	209
1. <i>Généralités</i>	209
2. <i>L'abandon d'un emploi convenable sans motif légitime</i>	210
2.1. GÉNÉRALITÉS.....	210
2.2. NOTION D'ABANDON.....	215
2.3. NOTION D'EMPLOI CONVENABLE DANS LE CADRE D'UN ABANDON	217
2.3.1. Critères prévus par l'arrêté ministériel.....	218
2.3.1.1. Rémunération (art. 24 et 26).....	218
a. Rémunération brute conforme aux barèmes (art. 24, 1 ^o).....	218
b. Rémunération nette (art. 26).....	218
c. Paiement de la rémunération (art. 24, 2 ^o).....	219
d. Assujettissement à la sécurité sociale (art. 24, 3 ^o)	219
2.3.1.2. Durée et conditions de travail (art. 24, 2 ^o).....	219
2.3.1.3. Absences et déplacements engendrés par l'emploi (art. 25).....	220
2.3.1.4. Objecteur de conscience (art. 28).....	222
2.3.1.5. Considérations d'ordre familial qui constituent un « empêchement grave » (art. 32, 1 ^o).....	222

2.3.1.6. Contrat A.L.E. (art. 32 <i>bis</i>).....	223
2.3.1.7. Inaptitude au travail (art. 33).....	224
a. Principe	224
b. Caractère obligatoire de la procédure prévue à l'article 33 de l'arrêté ministériel du 26 novembre 1991.....	225
c. Primauté de la procédure prévue à l'article 33 de l'arrêté ministériel du 26 novembre 1991	225
2.3.2. Autres critères.....	226
2.4. MOTIF LÉGITIME D'ABANDON.....	228
2.4.1. Notion	228
2.4.2. Hypothèses.....	228
2.4.2.1. Volonté de changer d'emploi.....	228
2.4.2.2. Considérations d'ordre familial.....	230
2.4.2.3. Modifications des conditions de travail.....	230
2.4.2.4. Raisons médicales	231
2.4.2.5. Formation en entreprise	231
2.4.2.6. Divers.....	231
2.5. RÉGIME PROBATOIRE	232
3. <i>Le licenciement pour un motif équitable eu égard à l'attitude fautive du travailleur</i>	232
3.1. NOTION.....	232
3.2. CRITÈRES.....	234
3.2.1. Comportement fautif du travailleur	234
3.2.2. Le travailleur devait avoir conscience du risque de licenciement que son comportement entraînait	238
3.2.3. Lien causal entre le comportement et le licenciement.....	239
3.3. RÉGIME PROBATOIRE	240
4. <i>Le refus d'un emploi convenable</i>	241
4.1. NOTION DE REFUS D'EMPLOI	241
4.1.1. Un emploi doit être offert.....	241
4.1.2. Le chômeur doit refuser cette offre d'emploi.....	242
4.2. NOTION D'EMPLOI CONVENABLE DANS LE CADRE D'UN REFUS D'EMPLOI	243
4.2.1. Application des critères de l'arrêté ministériel applicables à tout emploi (art. 22, 24 à 27, 32, 32 <i>bis</i> et 32 <i>quater</i>)	243
4.2.2. Correspondance de l'emploi avec les études, l'apprentissage, la profession habituelle ou une profession apparentée du chômeur (art. 23)	243
4.2.2.1. Principes posés par l'article	243
4.2.2.2. L'article 23 n'est applicable qu'aux emplois offerts uniquement.....	244
4.2.3. Travailleur à temps partiel volontaire (art. 27)	245

4.2.4. Travail de nuit (art. 29).....	245
4.2.5. Emploi frontalier (art. 30).....	247
4.2.6. Artiste (art. 31).....	248
4.2.7. La reprise prochaine du travail (art. 32, 2°).....	249
4.2.8. Dérogations en faveur des chômeurs qui ont atteint l'âge de 50 ans (art. 32ter).....	249
4.3. MOTIF LÉGITIME DE REFUS.....	250
4.4. RÉGIME PROBATOIRE.....	250
5. <i>Le défaut de présentation</i>	251
5.1. AUPRÈS D'UN EMPLOYEUR.....	251
5.2. AUPRÈS DU SERVICE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE COMPÉTENT.....	252
5.3. RÉGIME PROBATOIRE.....	253
6. <i>L'arrêt ou l'échec d'un plan d'action individuel ou le refus du chômeur d'y participer ou d'y collaborer</i>	253
7. <i>Le refus d'une proposition d'accompagnement</i>	254
7.1. « LE FAIT POUR UN TRAVAILLEUR ÂGÉ D'AU MOINS 45 ANS DE REFUSER DE COLLABORER OU D'ACCEPTER UNE PROPOSITION D'OUTPLACEMENT ORGANISÉ PAR L'EMPLOYEUR, POUR AUTANT QUE L'OFFRE SE FAIT SUR BASE D'UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE » (A.R. 25 NOVEMBRE 1991, ART. 51, § 1, AL. 2, 7°).....	254
7.2. « LE FAIT POUR UN TRAVAILLEUR DE NE PAS S'INSCRIRE, LORSQU'IL Y EST OBLIGÉ, DANS LES DÉLAIS [REQUIS], AUPRÈS D'UNE CELLULE POUR L'EMPLOI À LAQUELLE L'EMPLOYEUR PARTICIPE OU DE NE PAS ÊTRE RESTÉ INSCRIT AUPRÈS DE CETTE CELLULE POUR L'EMPLOI PENDANT LA PÉRIODE [REQUISE] » (A.R. 25 NOVEMBRE 1991, ART. 51, § 1, AL. 2, 8°) ET « LE FAIT DE REFUSER DE COLLABORER OU D'ACCEPTER UNE PROPOSITION D'OUTPLACEMENT ORGANISÉ PAR UNE CELLULE POUR L'EMPLOI À LAQUELLE L'EMPLOYEUR PARTICIPE » (ART. 51, § 1, AL. 2, 10°).....	255
7.3. « LE FAIT POUR UN TRAVAILLEUR ÂGÉ D'AU MOINS 45 ANS DE NE PAS METTRE EN DEMEURE PAR ÉCRIT SON EMPLOYEUR, LORSQUE CELUI-CI N'A PAS FAIT D'OFFRE D'OUTPLACEMENT VISANT À AMÉLIORER LE TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS, DANS LES DÉLAIS ET CONFORMÉMENT À LA PROCÉDURE PRÉVUS DANS LA CCT N° 82 CONCLUE AU CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL » (A.R. 25 NOVEMBRE 1991, ART. 51, § 1, AL. 2, 9°).....	255
8. <i>Le défaut d'inscription comme demandeur d'emploi</i>	256
9. <i>Demandeur d'emploi non mobilisable</i>	256

Section 2. Mesures d'exclusion	257
1. <i>Généralités</i>	257
2. <i>Licenciement pour motif équitable</i>	258
2.1. PRINCIPE : EXCLUSION DE 4 À 26 SEMAINES	258
2.2. RÉCIDIVE	259
2.3. DEUXIÈME RÉCIDIVE	260
3. <i>Autres hypothèses de chômage volontaire (abandon ou refus d'emploi sans motif légitime, défaut de présentation...)</i>	261
3.1. EXCLUSION DE 4 À 52 SEMAINES	261
3.2. EXCLUSION PENDANT 4 SEMAINES	261
3.3. PERTE DU DROIT AUX ALLOCATIONS	261
CHAPITRE 6. DISPONIBILITÉ POUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI	263
Section 1. Les principes	263
1. <i>La notion de disponibilité</i>	263
2. <i>La sanction</i>	266
Section 2. L'inscription comme demandeur d'emploi	267
Section 3. La recherche active d'emploi	270
1. <i>Les régimes généraux</i>	272
1.1. LE CONTRÔLE DE LA DISPONIBILITÉ ACTIVE DES CHÔMEURS COMPLETS...	272
1.1.1. Le public-cible (art. 58/2 et 58/12)	272
1.1.2. La suspension de la procédure (art. 58/3)	273
1.1.3. Le déroulement de la procédure	274
1.1.3.1. L'information	274
1.1.3.2. La conclusion d'un plan d'action individuel	276
1.1.3.3. La première évaluation	277
1.1.3.4. La seconde évaluation	278
1.1.3.5. La troisième évaluation	279
1.1.4. Les critères d'évaluation	280
1.2. LE CONTRÔLE DE LA DISPONIBILITÉ DES JEUNES PENDANT LE STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE	286
1.2.1. Le public-cible (art. 36/2)	286
1.2.2. La suspension de la procédure (art. 36/3)	287
1.2.3. Le déroulement de la procédure	287
1.2.3.1. L'information	287
1.2.3.2. La conclusion d'un plan d'action individuel	287
1.2.3.3. La première évaluation	288
1.2.3.4. La seconde évaluation	288
1.2.3.5. La suite de la procédure	288
2. <i>Les procédures spécifiques</i>	290

2.1. LE CONTRÔLE DE LA DISPONIBILITÉ ADAPTÉE DE CERTAINES CATÉGORIES DE CHÔMEURS	290
2.1.1. Le public-cible (art. 56/2).....	290
2.1.2. Le déroulement de la procédure	291
2.1.2.1. L'information	291
2.1.2.2. L'accompagnement personnalisé.....	291
2.1.2.3. L'évaluation.....	291
2.2. LE TRAJET D'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI NON MOBILISABLES	292
2.2.1. Le public-cible.....	292
2.2.2. Le trajet d'accompagnement	293
2.3. LE TRAJET D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ À L'ÉTAT DE SANTÉ.....	294
2.3.1. Le public-cible.....	294
2.3.2. Le trajet d'accompagnement	295
2.3.3. L'historique et la légalité des réformes.....	295
CHAPITRE 7. APTITUDE AU TRAVAIL.....	301
Section 1. La condition d'aptitude au travail.....	301
1. <i>La notion d'aptitude au travail par référence à la législation relative à l'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité..</i>	301
2. <i>La force probante des certificats médicaux</i>	306
Section 2. Le contrôle médical par l'ONEM.....	307
1. <i>Le contrôle médical</i>	307
2. <i>L'exclusion pour inaptitude après le contrôle médical</i>	308
3. <i>La contestation d'une décision d'exclusion pour cause d'inaptitude</i>	308
Section 3. Les conséquences de la perception de certaines indemnités sur le bénéfice des allocations de chômage.....	309
1. <i>Les indemnités en vertu d'un régime belge d'assurance maladie- invalidité.....</i>	309
2. <i>Les indemnités pour la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail ou des maladies professionnelles.....</i>	309
3. <i>Les prestations en raison d'une incapacité de travail ou d'une invalidité en vertu d'un régime de sécurité sociale distinct....</i>	310
Section 4. La contestation par le travailleur d'une décision d'aptitude en application de la législation relative à l'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité.....	311
1. <i>Le sort du travailleur pendant la procédure.....</i>	311
2. <i>Le sort du travailleur à l'issue de la procédure.....</i>	313
Section 5. La mention de la maladie sur la carte de contrôle	314

TITRE 3

Calcul des allocations de chômage

CHAPITRE 1. NOMBRE D'ALLOCATIONS	321
CHAPITRE 2. MONTANT DES ALLOCATIONS	323
Section 1. Situation familiale	323
1. <i>Travailleur cohabitant</i>	324
1.1. PRINCIPES.....	324
1.1.1. Vie sous le même toit.....	324
1.1.2. Règlement principalement en commun des questions ménagères.....	326
1.1.2.1. Évolution de la jurisprudence.....	326
1.1.2.2. Conclusions.....	329
1.1.3. Critère temporel.....	330
1.2. LOGEMENTS DISTINCTS AU SEIN D'UN MÊME IMMEUBLE FAMILIAL.....	331
1.3. COLOCATION.....	333
1.4. COHABITATION AVEC UNE PERSONNE EN SÉJOUR ILLÉGAL.....	337
1.5. ASSIMILATION À UNE COHABITATION (A.M. 26 NOVEMBRE 1991, ART. 59, AL. 2).....	339
2. <i>Travailleur ayant charge de famille</i>	339
2.1. COHABITATION AVEC UN CONJOINT SANS REVENU.....	339
2.1.1. Conjoint ou partenaire assimilé au conjoint.....	340
2.1.2. Absence de revenus.....	341
2.1.2.1. Revenus professionnels.....	341
2.1.2.2. Revenus de remplacement.....	344
2.2. COHABITATION AVEC UN OU PLUSIEURS ENFANTS ET/OU UN OU PLUSIEURS PARENTS.....	347
2.2.1. Principes.....	347
2.2.2. Travailleur exerçant la garde alternée de ses enfants.....	351
2.3. TRAVAILLEUR QUI VIT SEUL ET PAIE UNE PENSION ALIMENTAIRE.....	354
2.3.1. Principes.....	354
2.3.2. Conditions.....	356
2.3.2.1. Effectivité du paiement.....	356
2.3.2.2. Décision judiciaire ou acte notarié.....	360
2.3.2.3. Durée de l'obligation alimentaire.....	363
2.3.3. Intervention du Service de créances alimentaires (SECAL) ou d'autres tiers.....	369
2.4. TRAVAILLEUR DONT LE CONJOINT A ÉTÉ AUTORISÉ À PERCEVOIR DES SOMMES DUES PAR DES TIERS.....	370
2.5. AUTRES HYPOTHÈSES.....	370

3. <i>Travailleur isolé</i>	371
3.1. PRINCIPES.....	371
3.2. SANS-ABRISME.....	371
4. <i>Preuve de la situation familiale</i>	373
4.1. CHARGE DE LA PREUVE.....	373
4.2. PREUVE D'UN FAIT NÉGATIF.....	379
Section 2. Rémunération prise en compte	380
Section 3. Périodes d'indemnisation	382
1. <i>Première période d'indemnisation (12 premiers mois)</i>	384
2. <i>Deuxième période d'indemnisation</i>	384
2.1. PHASE 1.....	384
2.2. PHASE 2.....	385
2.3. FIXATION À DURÉE INDÉTERMINÉE.....	385
2.4. MONTANTS MINIMA.....	385
3. <i>Troisième période d'indemnisation</i>	386
4. <i>Prolongation</i>	386
5. <i>Nouvelle indemnisation</i>	387

TITRE 4

Procédure administrative

CHAPITRE 1. PRINCIPES	391
Section 1. Notion	391
Section 2. Force majeure	393
Section 3. Chômeur sous administration	395
Section 4. Prise en compte des données officielles	395
CHAPITRE 2. TROIS CAS DE PRISE DE DÉCISION	397
Section 1. Demande d'allocations	397
1. <i>Délais d'introduction</i>	397
2. <i>Date d'ouverture du droit</i>	400
Section 2. Survenance d'un évènement modificatif	401
1. <i>Délais d'introduction</i>	401
2. <i>Date d'ouverture du droit</i>	402
Section 3. Révision d'une décision et du droit aux allocations	403
1. <i>Révision avec rétroactivité</i>	403

2. Révision sans rétroactivité.....	405
2.1. PRINCIPE.....	405
2.2. EXCEPTIONS.....	407
3. Impact sur la preuve et autres précisions.....	408
CHAPITRE 3. ADOPTION DE LA DÉCISION.....	411
Section 1. Sur la forme.....	411
1. Notion.....	411
2. Adresse.....	412
3. Audition préalable.....	413
3.1. PRINCIPE : AUDITION OBLIGATOIRE.....	413
3.2. EXCEPTION.....	415
4. Contenu de la décision et motivation.....	416
Section 2. Sur le fond.....	419
1. Principes.....	419
2. Décision contenant le triptyque ordinaire.....	419
2.1. MESURE D'EXCLUSION POUR LE PASSÉ.....	419
2.2. RÉCUPÉRATION.....	420
2.3. SANCTION ADMINISTRATIVE.....	420
3. Mesure d'exclusion – Sanction administrative « Canada Dry ».....	422
CHAPITRE 4. RÉCUPÉRATION DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE.....	425
Section 1. Récupération par l'ONEM.....	425
1. Principes.....	425
1.1. NOTION.....	425
1.2. BONNE FOI.....	427
2. Limitations.....	428
2.1. LIMITATION AUX 150 DERNIERS JOURS D'INDEMNISATION INDUE (AL. 2).....	428
2.2. LIMITATION AUX JOURS OU PÉRIODES DE TRAVAIL (AL. 3).....	433
2.3. LIMITATION AU MONTANT BRUT DES REVENUS (AL. 5).....	436
3. Prescription.....	440
3.1. PRINCIPE.....	440
3.2. SUSPENSION ET INTERRUPTION.....	442
4. Renonciation.....	445
5. Intérêts de retard.....	445

Section 2. Récupération par l'organisme de paiement	446
1. <i>Principes</i>	446
2. <i>Cas particulier : article 167, § 2, alinéa 2</i>	447
Section 3. Récupération par l'assuré social	449

TITRE 5

Procédure judiciaire

CHAPITRE 1. DÉLAI DE RECOURS	453
Section 1. Principes	453
Section 2. Influence de l'article 159 de la Constitution	455
Section 3. Effet du recours judiciaire sur la procédure administrative	457
CHAPITRE 2. OFFICE DU JUGE	459
Section 1. Compétence liée – discrétionnaire	459
Section 2. Pouvoirs du juge en cas d'annulation d'une décision	459
Section 3. Saisine du juge jusqu'à la clôture du litige	461
CHAPITRE 3. CARACTÈRE PÉNAL DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET IMPLICATIONS	463
Section 1. Nature juridique des sanctions administratives	463
Section 2. Principe « <i>Non bis in idem</i> »	466
1. <i>Conditions</i>	467
1.1. DES PROCÉDURES PRÉSENTANT UN CARACTÈRE PÉNAL	467
1.2. DES POURSUITES PORTANT SUR DES FAITS IDENTIQUES ET SUR LA MÊME PERSONNE	467
1.3. UNE DÉCISION ANTÉRIEURE DÉFINITIVE	469
2. <i>Cumul de sanctions administratives</i>	469
3. <i>Cumul de sanctions administratives et pénales</i>	469
Section 3. Application de l'article 65 du Code pénal ?	473
Section 4. Possibilité d'accorder un sursis ?	476
Bibliographie	479
Index alphabétique	487